



Municipalité du Village de
Municipality of the Village of

North Hatley

Municipalité du Village de North Hatley

**Projet de règlement n°2023-741 modifiant le règlement
de Zonage N°01-432**

Projet de règlement
(zonage)

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY

RÈGLEMENT N° 2023-741

**Amendant le règlement de zonage n° 01-432
de la Municipalité du Village de North Hatley**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley tenue au centre communautaire, le 1^{er} mai 2023, conformément à la loi, et à laquelle étaient présents tous les conseillers(ères) formant quorum sous la présidence Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement de zonage n° 01-432;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ajouter l'usage de « Résidence de tourisme » dans la zone Ra-25;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Projet de règlement **(zonage)**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.8 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié au paragraphe e) *Zones résidentielles Ra*, par l'ajout à la rubrique 4.7 Usages spécifiquement autorisés, de la ligne intitulée « Résidence de tourisme » et d'un « X » vis-à-vis la zone Ra-25.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Marcella DAVIS-GERRISH,
Mairesse

Benoit Tremblay,
Directeur général